

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, SIMOENS, MUZARD. MM. GLENAT, DE GAUDENZI, BAYLE, AGERON, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE, P. MELGAREJO, FERROUILLAT

Excusés : C. LAUDE, MATRAIRE,

1/ DM 1

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 20 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) ont été virés au chapitre 21 article 2151 (réseaux de voirie)

2/ DM 2

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer d'affectation 218 000 € qui avaient été prévus au chapitre 23 pour abonder, pour 200 000 € l'article 2111 terrain nu, 6 100 € l'article 2112 immeuble de rapport et 7 900 € l'article 2152 installation de voirie, le tout au chapitre 21 ; ainsi que 4 000 € au chapitre 202 frais document d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, ces affectations de régularisation.

3/ PLAN DE FINANCEMENT SEDI

Michel DE GAUDENZI présente le plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux centre village :

- **Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité**

- Prix de revient prévisionnel TTC	283 983 €
- Financements externes	214 769 €
- Part communale	69 214 €
(contribution aux investissements)	

- **Travaux sur réseau France Télécom**

- Prix de revient prévisionnel	54 543 €
- Financements externes	6 609 €
- Participation communale aux frais du SEDI	3 817 €
- Participation communale aux investissements	44 117 €

Les participations communales sont prévues pour un paiement en 3 versements (1^{ier} acompte de 30%, 2^{ième} acompte de 50% puis solde)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte ce plan de financement.

4/ POS

La dernière réunion de travail où figuraient les personnes publiques associées, s'est très bien déroulée et le dossier final a été arrêté.

Un arrêté du Maire en date du 07 octobre a été publié pour lancer l'enquête publique du 04/11/2013 au 05/12/2013 et les avis envoyés aux Affiches et au Dauphiné Libéré.

Le commissaire-enquêteur, Mr Jacques DUPUY a été nommé par le président du Tribunal Administratif de Grenoble avec pour suppléant Mr Claude BRAND.

Il tiendra des permanences en mairie le :

- mardi 12 novembre de 10 h à 12 h
- mardi 19 novembre de 14 h à 16 h
- jeudi 05 décembre de 14 h à 16 h

5/ TRAVAUX

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les factures :

- de la routière Chambard pour les travaux de voirie 2013, pour les sommes de :
 - 18 096,10 € TTC en investissement
 - 6 981, 84 € TTC en fonctionnement
- de Kocik Electrique concernant la mise aux normes de l'installation électrique de l'appartement communal pour la somme de 2 930, 20 TTC en investissement

6/ DIVERS

- Mr le Maire présente au Conseil Municipal la pétition de l'association des Maires Ruraux de France contre l'article 63 du projet de loi ALUR dotant de plein droit les communautés d'agglomération et de communes de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme. Cette pétition est signée par tous les présents.
- Le vœu pour une séparation stricte des banques entre celle de dépôts et de crédits d'une part et celle d'affaires et de marché d'autre part, est examiné par le Conseil Municipal. A la vue des éléments exposés, celui-ci est favorable à ce vœu.
- La situation, ainsi que la grève du personnel hospitalier de l'hôpital de Voiron sur le devenir de certains services et par ricochet de l'établissement lui-même, est évoquée. Après débat, les avis sont mitigés même si une majorité du Conseil Municipal soutient cette action.

7/ RYTHMES SCOLAIRES

Sophie BOREL fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 septembre avec toutes les composantes du regroupement scolaire.

Les enseignantes de Cognin présentent une réflexion sur l'emploi du temps de leur école, celle-ci semble très pertinente, mais ce n'est qu'une proposition car il faudra caler les emplois du temps avec les deux autres écoles du RPI, sachant que pour midi, il faut penser à un décalage de 10 minutes entre les 3 écoles.

D'autre part une réunion sur ce thème aura lieu le 15 octobre à la 3C2V et les créneaux des intervenants de musique seront évoqués, ainsi que le bilan des expériences des communes ayant commencé à la rentrée dernière.

Comme contrainte absolue, il ya les horaires de car et reste à voir avec le Conseil Général le transport du mercredi.